



CLUB: **RALLY EVENT PARTNER asbl Ht 55**
N° D'ENTREPRISE: 840-109-476
HISTORIC RALLY FESTIVAL
Roger Sauvelon
12-13 mai 2018

RÈGLEMENT PARTICULIER

Adresse exacte des Vérifications Administratives préliminaires :

Boulevard de l'Enseignement n° 1 à 5600 Philippeville

Latitude : 50° 11' 51 " Nord - Longitude : 4° 32' 51" Est

GESTION DE LA MANIFESTATION ET OFFICIELS DÉSIGNÉS A L'ÉVÈNEMENT

- Directeur du meeting :	Pierre Marmignon	Lic. ASAF : Ht 346
- Directeur adjoint :	Charles Deneubourg	Lic. ASAF :
- Directeur de la sécurité :	Franz Nys	Lic. ASAF : Ht 347
- Directeur de la sécurité adjoint :	Michel Xaborov	Lic. ASAF : Ht 343
- Secrétaire du meeting :	Marianne Delpero	Lic. ASAF : Ht 342
- Trésorier :	Françoise Van den Steen	Lic. ASAF :
- Responsable du Parc des participants :	Francis Carpiaux	Lic. ASAF : Ht 344
- Médecins :	CRS asbl	
- Commissaires Sportifs ASAF	Président de collège : Sevrin L.	Lic. ASAF : Lg 419
	Membre : Roquet M.	Lic. ASAF : Na 951
- Commissaires Techniques ASAF	Président de collège : Libois D.	Lic. ASAF : Ht 300
	Membre : Bernard D.	Lic. ASAF : Na 965
- Inspecteur- Sécurité ASAF :	Sevrin L.	Lic. ASAF : Lg419
- Ambulances - Nombre :	1 , lors de la 1 ^{ère} étape (12/05) ; 4 , lors de la 2 ^{ème} étape (13/05).	

POUR TOUTE INFORMATION :

Site web : www.rallyeventpartner.eu Mail: pierre.marmignon@skynet.be Tél: --32 (0)472 06 85 93

GÉNÉRALITÉS

- Dénomination : ROGER SAUVELON HISTORIC RALLY FESTIVAL
Date : 12-13 mai 2018
- Parc des participants : ... **Boulevard de l'Enseignement n° 1 à 5600 Philippeville**
- Vérifications administratives : ... **Boulevard de l'Enseignement n° 1 à 5600 Philippeville**

Cet évènement est organisé conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier des « Historic Rally Festival » y détaillé (**Art. 27 B**) et au présent règlement, auxquels les participants s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Article 1 : Définition de la manifestation

Les événements du type « HISTORIC RALLY FESTIVAL » ont pour but de créer une évocation d'un rallye tel qu'il était pratiqué il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre des épreuves sportives et étant organisés comme telles, notamment sur le plan de la sécurité, **l'Historic Rally Festival n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

Un **Historic Rally Festival** doit donc être considéré comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours de haute mémoire et d'y évoluer, chacun à son rythme, dans les meilleures conditions de sécurité possibles, sur des routes fermées à la circulation publique.

Avertissement

Les manifestations de ce genre ne sont pas des "courses" et le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Article 2 : Parcours

SAMEDI 12 mai 2018, parcours de 1 boucle, d'une longueur totale de 25 Km à parcourir **3 fois**, laquelle comprend 1 ES de 9 Km (route fermée à la circulation routière) et des secteurs de liaison sur routes ouvertes, de 16 Km.

Soit, un total, pour le samedi, de 75 Km, comprenant 27 Km d'ES.

ES 1 : 9 Km, revêtue en dur à 100%

DIMANCHE 13 mai 2018, parcours de 1 boucle, d'une longueur totale de 51 Km à parcourir **4 fois**, laquelle comprend 3 ES, totalisant un kilométrage de 17 Km (routes fermées à la circulation routière) et des secteurs de liaison sur routes ouvertes de 30 Km.

Soit, un total, pour le dimanche, de 204 Km, comprenant 68 Km d'ES.

ES 2 : 6,5 Km, revêtue en dur à 100%

ES 3 : 5 Km, revêtue en dur à 100%

ES 4 : 5.5 Km, revêtue en dur à 100%

Total général du rallye : 275 Km, dont 95 Km d'étapes spéciales sur routes fermées

Le **premier départ** de la 1^{ère} ES, lors de la dernière boucle de la journée, ne peut se situer après **17h00**

Article 3 : Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru le ou les secteurs fermés à la circulation routière. Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

Article 4 : Véhicules admis

4.1. Généralités

Le nombre de véhicules admis à participer est fixé à 120.

- Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription de n'importe quelle voiture **sans avoir à se justifier**, notamment pour des questions de sécurité, de dangerosité du parcours, de qualité et/ou de diversité du plateau ou pour n'importe quel autre motif.

Admission des véhicules (Voir Art. 27.5.1 du RPR)

a) Seul, un modèle de voiture entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1992 à minuit, est admissible.

Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même "body"**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit antérieure au 31 décembre 1992, à minuit.

Dans ce cas, la cylindrée des voitures ne sera pas limitée.

b) Des voitures répondant à ces critères, mais équipées de **culasse et/ou de moteur de substitution**, même non implantés avant le 31 décembre 1992, pourront aussi être admises au départ, pour autant que ces éléments soient de la **même marque** que la voiture ou que celle du moteur/culasse dont elle était équipée d'origine (Voir aussi, c) ci-dessous).

Dans ce cas, la cylindrée de ce moteur ne pourra excéder, 3500 cc (quel que soit son nombre de soupapes) après application de l'éventuel coefficient de suralimentation (Diamètres maximaux des brides d'admission : **34mm**, "Essence" ; **37mm**, Diesel).

c) Des voitures répondant aux critères repris au point a), équipées d'un moteur et/ou d'une culasse d'une **autre marque** que celle de la voiture ou de celle du moteur/culasse l'équipant à

l'origine, seront également admises à participer, pour autant qu'elles aient obtenu une **homologation**, dans cette configuration, de la part de la **FIA ou de l'une de ses ASN**.

Ces voitures (moteur et/ou culasse d'une autre marque), ne seront admises au départ que pour autant qu'elles soient, en tous points, conformes à cette fiche d'homologation.

De plus, malgré la présentation de cette fiche d'homologation et de ce qu'elle peut comporter, les cylindrées de telles voitures resteront limitées à **3500cc** (après application éventuelle du coefficient de suralimentation). De même, quel que soit le diamètre maximal de la bride du système d'admission mentionné sur cette fiche d'homologation, il ne pourra excéder **34mm**, pour un moteur "essence" ou **37mm** pour un moteur Diesel.

d) L'élaboration sécuritaire imposée par les modifications apportées, devra, dans tous les cas, être à la hauteur des performances majorées.

e) Des contrôles de cylindrée et de brides pourront être effectués lors des épreuves. La couverture en assurances n'étant pas acquise aux voitures non qualifiables, une amende automatique de **500 €** prévue à l'Art. 8.5 du RSG, sera automatiquement de mise en cas de non-conformité et toute participation ultérieure sera refusée au concurrent dans l'attente de son paiement.

f) D'autre part (sauf si une homologation établie par la FIA ou par l'une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration, une voiture ne pourra être équipée d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également. Il en va de même pour, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices).

g) La présente réglementation sera de stricte application ; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de **250 €**, pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateurs (voir art. 1.7.7. – 8^e tiret du RSG).

Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'événement, après examen et décision du Conseil d'Administration et ce, même dans le cas où la voiture avait été acceptée par les Commissaires Techniques dépêchés sur place ou si les renseignements fournis étaient incomplets, incorrects ou fallacieux.

- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;

- Le véhicule devra être en conformité avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;

- Tous les véhicules immatriculés à l'étranger devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

Normes techniques

Seules, en principe, les voitures "conduites intérieures" sont autorisées à participer. L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2, du Règlement Technique Général) et le pare-brise en verre feuilleté ne sont pas obligatoires mais sont recommandés.

Les voitures du type "cabriolet" ne seront admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau "6 points" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques dans l'habitacle.

Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadsters, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/ôtée).

Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation est intervenue, au plus tard, le **31/12/1961**.

Joindre à la demande d'engagement, la feuille spécifique des "Vérfications" (reprise en annexe).

4.2. Contrôle de conformité (Voir Art. 27.5.2, du RPR)

En même temps que leur bulletin d'engagement, les participants renverront à l'organisateur, la "Feuille des Vérifications" qui leur aura été préalablement transmise. Ils y auront indiqué, outre leur identité, les renseignements utiles à l'identification précise de leur voiture. Ce document sera transmis, par l'organisateur, au responsable de la Commission Technique de l'ASAF qui sera chargé de l'analyser et de déterminer si le véhicule répond aux conditions requises pour participer. Ce document servira également au préposé du CH départ pour discerner si la voiture qui lui est présentée est bien celle qui a été inscrite.

4.3. Normes techniques

L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2, du Règlement Technique Général) et le pare-brise en verre feuilleté ne sont pas obligatoires mais sont recommandés.

Les harnais ne sont pas obligatoires mais si la voiture en est pourvue, ils ne pourront présenter une éventuelle date de péremption dépassée.

Si la date de péremption (apposée par le fabricant) a, visiblement, été enlevée ou a fait l'objet de tentatives destinées à l'occulter ou à l'effacer, les harnais seront déclarés "non conformes".

Il en va de la même logique pour les éventuels sièges baquets remplaçant les sièges d'origine.

Article 5 : Équipement sécuritaire de l'équipage

En tout état de cause, le port du casque (Normes CE ou homologué FIA), par le conducteur et son co-équipier, est obligatoire durant le parcours sur route fermée. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

Article 6 : Engagement

6.1. Le bulletin d'engagement, la "Feuille des Vérifications" lisiblement et dûment complétés, pourront être renvoyés :

Par voie postale à : Rally Event Partner asbl, rue Toffette 29 à B 5650 WALCOURT

Par courriel à : rallyeventpartner@skynet.be

6.2. Les frais d'inscription s'élèvent à **340 €**, assurances comprises.

Un acompte de **100,-€** est à verser lors de la demande d'inscription (voir : www.rallyeventpartner.eu) sur le compte Bancaire **BE51 0689 0336 4562** (BIC GKCCBEBB) de Rally Event Partner asbl avec la communication suivante : Festival pré-inscription + nom du pilote

Les N° de départ sont attribués en fonction des dates de paiement de l'acompte. De plus cet acompte garanti d'être repris sur la liste des "prioritaires" si le nombre **maximum de 120 d'inscrits** est atteint.

Le solde de **240,- €** est à verser **avant le 21 avril 2018** sur le compte bancaire suivant : **BE51 0689 0336 4562** (BIC KCCBEBB) de Rally Event Partner asbl avec la communication suivante : Festival + nom du pilote.

Passé ce délai, les inscriptions seront toujours acceptées jusqu'au samedi 13 mai à 12 h 00 si le nombre maximum de 120 participants n'est pas atteint mais :

- les frais d'inscription seront majorés de **50,- €** ;

- les noms de l'équipage et la photo du véhicule ne seront pas repris dans le « Programme ».

6.3 Remboursement :

Désistement du participant : Le participant DOIT signifier son désistement par écrit à l'organisateur (e-mail autorisés).

À cette seule condition,

Jusqu'au 21/04/2018 : l'intégralité des sommes versées lui sera remboursée

Du 21/04/2018 au 12/05/2018 à 12h00 : l'intégralité des sommes versées minorées de 50,- €, lui sera remboursée

Si ce désistement intervient **après** l'officialisation de la liste des qualifiés le 12 mai 2018, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

Article 7 : Équipage

Les équipiers, inscrits réglementairement et repris sur la liste officielle des engagés, **seront identiques, tout au long de la manifestation.**

L'âge minimum de participation est de <u>18 ans</u>. Ce point sera de stricte application, même en cas de filiation entre le passager et le conducteur

Article 8 : Assurance des participants "Dommages – Accidents Corporels",

Conformément au Décret de l'Exécutif de la Communauté Française, régissant la pratique du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles, tout participant à un événement organisé par une fédération sportive reconnue (ici l'ASAF), doit être couvert par une police d'assurance du type « Accidents - Dommages Corporels ».

Pour les participants licenciés ASAF ou VAS cette couverture d'assurance est comprise dans leur licence.

Pour les autres participants, cette assurance sera comprise dans un « Titre de participation » de 10 €, disponible sur place, le samedi 12 mai*, jusqu'à 11h30, auprès du commissaire sportif présent et qui les couvrira durant ce seul meeting.

*Également le vendredi 11 mai, de 17h. à 19h. à la permanence tenue à l'Office du Tourisme de Philippeville

Article 9 : Vérifications administratives

Les Vérifications Administratives des participants, auront lieu le **samedi 12 mai 2018, de 08h00 à 12h00**, Boulevard de l'Enseignement n° 1 à 5600 Philippeville.

Toutefois, pour « alléger » le travail du secrétariat du samedi, les participants qui sont déjà présents dans la région, pourront satisfaire aux Vérifications Administratives auprès de la permanence (non obligatoire) ouverte le vendredi 11 mai de 17h00 à 19h00, dans les locaux de l'Office du tourisme de Philippeville, Place d'Armes - Philippeville,

Documents à présenter : Permis de conduire (obligatoire pour le conducteur) - Cartes d'identité – Documents du véhicule – Licences ASAF ou VAS ou « Titre de Participation »
(Toutes les licences annuelles ASAF ou VAS 2018 prises via un club, sont acceptables).

Article 10 : Liste des participants (Voir RSG – Art. 3.6.3)

Une liste reprenant l'ensemble des conducteurs (nom, prénom, n° de et les caractéristiques de leur voiture (marque, modèle, cylindrée et année) devra être établie à l'initiative de l'organisateur. Elle sera éditée et signée par lui et, enfin, contresignée pour officialisation par le commissaire sportif présent, et ce, avant le premier départ.

Article 11 : Reconnaissances

Toute "reconnaissance" est interdite.

En cas d'infraction un "Avertissement" (**carton jaune**) sera adressé au contrevenant. Au deuxième "Avertissement" (**carton rouge**), le participant se verra refuser le départ de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

Article 12 : Pénalités

En règle générale, à la réception d'un deuxième "Avertissement" (carton rouge), le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

Article 13 : Comportement responsable des participants

Rappel de l' Art. 3 du Ch. III :

Durant le déroulement d'un parcours sur route fermée (ES), les vitres seront fermées, au minimum, aux $\frac{3}{4}$ (trois quarts).

Il sera **STRICTEMENT INTERDIT** pour les occupants de la voiture, **de sortir le bras ou la main** en dehors de celle-ci, sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion automatique du meeting, à la seconde infraction, pour conduite dangereuse.

Article 14 : Trophées et Souvenirs

Ils seront remis le samedi 12 mai, vers 19h00

Article 15 : Timing général

- 21 avril 2018 Clôture des inscriptions à droits simples
- 12 mai 2018 à 08h00 Ouverture des Vérifications Administratives et contrôle des licences
- 12 mai 2018 à 12h00 Clôture des inscriptions à droits majorés
- 12 mai 2018 à 12h15 Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des Licences
- 12 mai 2018 à 12h45 Affichage de la liste des équipages
- 12 mai 2018 à 13h00 1^{er} départ
- 12 mai 2018 vers 17h30 Rentrée de la 1^{re} voiture
- 12 mai 2018 vers 19h00 Remise des trophées et souvenirs
- 13 mai 2018 à 09h00 Départ de la 1^{re} voiture pour la 1^{re} boucle
- 13 mai 2018 vers 15h30 Rentrée de la 1^{re} voiture de la 4^e boucle
-

Règlement approuvé pour la commission "Rallyes"

de la CSAP Hainaut en date du 13 mars 2018 par : Eddy Limbourg Lic 311
de l'ASAF, en date du 22 mars 2018 par : Puissant Jean-Claude Lic Na 957

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

....., Lic. N°, en date du

Sous réserve de réception de la licence d'homologation

RALLY EVENT PARTNER asbl Roger Sauvelon Historic Rally Festival 12-13 mai 2018	N°
Bulletin d'inscription à renvoyer au plus tard le 21 avril 2018 par e-mail à : pierre.marmignon@skynet.be Par la poste : Rally Event Partner - rue Toffette 29 à B 5650 Walcourt	

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION			
Engagement reçu *	Paiement reçu *	Ordre d'inscription *	Indications de service *
le / /	le / /		

CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, s.v.p.)		
Nom : <i>Si pseudonyme</i> : « »	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le : Adresse :		N° : ...
Code postal : Localité :		
Province, type et n° de licence annuelle : - -		Club :
N.B. : Min. = «Titre de Participation» délivré par le commissaire sportif ASAF présent		
Si nous devons vous contacter : N°Tél/ GSM : E-mail :		

COÉQUIPIER (remplir en caractères d'imprimerie, s.v.p.)		
Nom : <i>Si pseudonyme</i> : « »	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le : Adresse :		N° : ...
Code postal : Localité :		
Province, type et n° de licence annuelle : - -		Club :
N.B. : Min. = «Titre de Participation» délivré par le commissaire sportif ASAF présent		
Si nous devons vous contacter : N°Tél/ GSM : E-mail :		

L'âge minimum de participation est de 18 ans. Ce point sera de stricte application, même en cas de filiation entre le coéquipier et le conducteur

VÉHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, s.v.p.)
--

Marque : Type : Immatriculation n° :
 Année de construction : Châssis : Cylindrée : cc
 Compagnie d'assurance : Police n :
Première année de fabrication ou d'homologation FIA/ASN :

Si le coéquipier ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'évènement susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifications que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Je, soussigné, conducteur du véhicule dont les caractéristiques sont reprises ci-dessus, certifie qu'il est parfaitement en règle vis-à-vis des Lois et Règlements régissant la circulation sur la voie publique et décharge l'organisateur, les CSAP, l'ASAF et leurs préposés, des conséquences de tout manquement.

Fait à Le / / [.....]

Signature du conducteur (Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé") Signature du coéquipier

RALLY EVENT PARTNER asbl <h1 style="margin: 0;">HRF Roger SAUVELON</h1> <p style="margin: 0;">12-13 mai 2018</p>	N° :
--	------

VÉRIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)				
Nom :	Prénom :	Signature :		
Si pseudonyme : « »				
	ASAF	VAS	N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)				
Nom :	Prénom :	Signature :		
Si pseudonyme : « »				
	ASAF	VAS	N° Licence	Type
Province : <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT <input type="checkbox"/> HT <input type="checkbox"/> LG <input type="checkbox"/> LX <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN <input type="checkbox"/> LI <input type="checkbox"/> OV <input type="checkbox"/> VB <input type="checkbox"/> WV

Toutes cylindrées confondues - Licence minimale : **R (VAS), L ou 1J-L**

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)			
Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	1^{ère} Année de fabrication ou d'homologation FIA/ASN
.....

Compagnie d'assurance	Police n° :
------------------------------	--------------------

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

Documents de bord	Divers
Eclairage	
Ceintures de sécurité / Harnais	
Extincteur	
	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
	NON CONFORME <input type="checkbox"/>

SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	Commissaire Technique
--	------------------------------

Documents et inscription en ordre	Licence N° : Nom/Cachet :